



**COMITE DEPARTEMENTAL DE L'ARIEGE
DE PETANQUE ET DE JEU PROVENCAL
AVENUE JOLLIOT CURIE
09400 MERCUS**

RAPPORT MORAL saison 2025- Assemblée Générale Du Comité du 23-11-2025 à SAVERDUN

L'effectif de licenciés du comité départemental de l'Ariège se compose de :

- | | |
|--------------------------------|-----------------------------|
| ➤ Senior masculin : 983 (+ 49) | Senior féminin : 302 (+ 21) |
| ➤ Vétéran masculin : 991(+ 38) | Vétéran féminin : 204 (+24) |
| ➤ Junior masculin : 24 (- 7) | Junior féminin : 23 (+ 4) |
| ➤ Cadet masculin : 36 (+ 7) | Cadet féminin : 15 (- 4) |
| ➤ Minime masculin : 40 (+ 7) | Minime féminin : 06 (-3) |
| ➤ Benjamin masculin : 08 (- 1) | Benjamin féminin : 01 |

On recense 2480 seniors et vétérans confondus, dont un effectif de 506 féminines auquel on ajoute 153 jeunes Soit 2633 licenciés au total répartis dans les 42 clubs ariègeois affiliés pour l'année 2025.

Les jeunes joueurs représentent 5.81 % de l'effectif total.

L'effectif féminin représente 19, 22 % de l'effectif total

L'effectif masculin séniors représente 74, 97 % de l'effectif total

On note une hausse de 146 licences par rapport à l'année 2024 au niveau des effectifs du Comité Départemental.

Nombres d'Equipes en Championnats régionaux 2025 :

- CRC 1 open : 4 équipes
- CRC 2 open : 3 équipes
- CRC Féminins : 5 équipes
- CRC Vétérans : 6 équipes
- CRC Jeu Provençal : 3 équipes
- CRC Jeunes : 3 équipes 1 équipe minime, 1 équipe Cadet, 1 équipe junior

Nombre d'Equipe Championnats National 2025 :

- CNC division 1 : 1 équipe

Le Comité Départemental de L'Ariège à organisé 23 championnats départementaux dont :

- 11 CDC en seniors et vétérans
- 3 CDC jeunes
- 3 Coupes d'Ariège
- 1 rassemblement des jeunes avec 70 participants
- 2 coupes de France
- 1 Tir de précision + 1 tir de précision juniors
- 1 Trophée des vétérans

Tous les résultats sportifs des divers championnats seront détaillés lors de la projection du film.

La parole est rendue à Monsieur PICAZO Président du Comité Départemental

La Secrétaire Générale du Comité Départemental

Le Président du Comité Départemental

Catherine DERAMOND

Bruno PICAZO

Rapport Disciplinaire et Évolution Réglementaire – Saison Sportive 2026
Assemblée Générale Du Comité
Du 23-11-2025 à SAVERDUN

Chers Présidents, Dirigeants, et Membres du Comité, À l'aube de la nouvelle saison sportive 2026, la Commission de Discipline, souhaite vous informer des évolutions majeures du dispositif disciplinaire au niveau fédéral.

L'application de ces sanctions couvrira l'ensemble des parties prenantes, c'est-à-dire les joueurs, les dirigeants de clubs, les arbitres et les éducateurs.

Objet : Décentralisation du Traitement des Infractions (Catégories 1 à 8)

Gestion des Catégories 1 à 4 (Infractions mineures à modérées)

Les dossiers relatifs aux infractions classées dans les **Catégories 1 à 4** seront désormais instruits et plaidés au niveau départemental.

Gestion des Catégories 5 à 8 (Infractions graves)

Les rapports concernant les infractions de **Catégories 5 à 8** seront directement transmis et examinés en première instance par la **Région Occitanie**.

Gestion des Catégories Supérieures (Infractions très graves)

Toutes les infractions classées dans les **catégories supérieures à 8** seront gérées exclusivement par la **Fédération** elle-même. Celle-ci recevra les rapports d'incident et appliquera immédiatement les suspensions provisoires ou définitives.

Nouvelles Dispositions Financières (Frais Exposés)

Il est important de distinguer les amendes des frais annexes.

Objet : Facturation des Frais Exposés en Commission de Discipline

En plus des **amendes disciplinaires** habituelles, la Commission de Discipline Départementale pourra désormais demander le remboursement des **frais exposés** lors de la tenue des sessions.

Ces frais, directement liés à l'instruction des dossiers, pourront inclure :

- Frais postaux (envois recommandés, notifications)
- Frais de déplacement des membres de la commission
- Frais de repas (lorsque les sessions se tiennent sur une journée complète)

Cette disposition sera appliquée de manière identique par la **Commission de Discipline Régionale** et l'instance **Fédérale**.

1. Sanctions pour Absence aux Championnats (Ajout Réglementaire)

Objet : Sanctions pour Absence Injustifiée aux Championnats Régionaux/Nationaux

Conformément au règlement disciplinaire, tout joueur ne se présentant pas **sans motif légitime** aux Championnats Régionaux ou aux Championnats de France s'expose aux sanctions suivantes :

- **Suspension immédiate** pour la saison en cours.
- **Interdiction de participer** au championnat de la catégorie concernée pour la saison suivante.
-

Il est également rappelé que l'absence non justifiée d'un joueur entraînera l'obligation pour le **Comité Départemental de supporter et d'acquitter l'amende** correspondante auprès de l'instance supérieure.

2. Conclusion et Annexe

Conclusion :

J'émet le vœu sincère que ces nouvelles dispositions contribuent à un environnement sportif plus responsable et que nous n'ayons pas à en arriver à leur application fréquente et je vous souhaite à tous une **excellente saison sportive 2026**.

Annexe :

Catégorie	Fautes (Exemples)	Sanctions Maximales
2	Tenue incorrecte, non-assistance à joueur, permutation en cours de compétition.	Suspension ferme de 6 mois + 30 € d'amende.
3	Faux justificatifs, double/fausse licence, injures/insultes envers joueur/spectateur, jeu d'argent.	Suspension ferme d'un an + 60 € d'amende.
4	Propos racistes/sexistes/ethniques/religieux envers joueur/spectateur, refus contrôle de boules, achat de partie.	Suspension ferme de 2 ans + 120 € d'amende.
5	Utilisation de boules "truquées", vol/tentative de vol, comportements nuisant au bon renom de la pétanque.	Suspension ferme de 5 ans + 200 € d'amende.
6	Injures/insultes envers un officiel, propos à caractère raciste/sexiste/religieux envers un officiel, comportement indélicat envers un mineur.	Suspension ferme de 6 ans + 500 € d'amende.
7	Voies de faits avec violences physiques envers joueur/spectateur, menaces graves/tentative de coup envers un officiel.	Suspension ferme de 10 ans + 1 000 € d'amende. (Radiation à vie en cas de récidive).
8	Voies de fait avec violences physiques envers un officiel.	Suspension ferme de 20 ans + 1 500 € d'amende. (Radiation à vie en cas de récidive).
10 (Dirigeants)	Non-respect strict des règlements, organisation de compétition sans agrément, refus d'appliquer les directives.	3 ans de suspension de fonction (1ère comparution).
11 (Dirigeants)	Fausse déclaration, falsification de documents, détournement de fonds.	Suspension ferme de fonction de 12 ans + 1 000 € d'amende.

Le tableau complet des classifications et du barème des sanctions disciplinaires est disponible sur le site internet officiel du Comité.

Composition des membres de la commission de discipline.

Catherine DERAMOND : Présidente
Olivier RAUZI : Instructeur
Alain CUZIOL : Rapporteur

3. Tenus vestimentaires

Voici un résumé précis et concis du règlement des tenues vestimentaires des joueurs pour la pratique de la Pétanque et du Jeu Provençal en compétition :

I. Principes et applications

- **Tenue Obligatoire :** Les joueurs doivent porter une tenue correcte et conforme aux règlements en vigueur pour la pratique de la Pétanque et du Jeu Provençal. La tenue inclut les vêtements (haut et bas), les chaussures et les accessoires.
- **Tenue Correcte :** Sont interdits les vêtements :
 - Troués, tagués, cloutés, pailletés, bariolés, rafistolés, coupés, déchirés ou délavés.
 - De forme excentrique ou non destinés à ces sports (ex. : maillots de bain, déguisements).
- **Vêtements Spécifiquement Interdits :**
 - Débardeurs ou marcols (épaules dénudées).
 - Robes et jupes.
- **Chaussures :** Les joueurs doivent porter obligatoirement des chaussures fermées (dessus, devant et derrière). Sont interdits les savates et les tongs.

Catherine DERAMOND
Présidente Commission de la Discipline